

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N° 3479

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : TELETRAVAIL

Question posée en séance du 29 septembre 2016

A quel(s) opérateur(s) la Caisse des dépôts fait-elle appel pour le télétravail ?

REPONSE DE LA DIRECTION

L'opérateur qui intervient pour l'installation de la ligne téléphonique et informatique chez les télétravailleurs est l'entreprise Orange.

Il y a 2 cas de figure :

- Dans la plus part des villes, ICDC commande la ligne analogique chez SFR. Dès que la ligne est créée, ICDC commande la box à l'entreprise ORANGE qui l'installe ou la fait installer par un prestataire chez le télétravailleur.
- Dans les villes disposant d'un réseau fibré, ICDC commande la ligne fibrée et la box auprès d'ORANGE qui l'installe ou la fait installée par un prestataire chez le télétravailleur.

Dans tous les cas, le télétravailleur a pour seul correspondant la société Orange ou son prestataire.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3481

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DECS

Rappel question UNSA n° 3467 du 29 sept et demande de complément de réponse

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet de la situation préoccupante de ce département où un certain nombre de collègues se trouvent en arrêt maladie notamment depuis le début de l'année 2016. Ces absences génèrent de surcroît des tensions au sein de certains pôles où l'activité soutenue repose sur des effectifs très réduits.

Qu'en est-il exactement ? Merci de nous préciser le taux d'absentéisme dans ce secteur.

La Direction a répondu avec un nombre global de jours maladie. Quel est le nombre de personnes concernées par ces arrêts maladie ? Sur quelles durées ? Quel taux par rapport à la moyenne EP ?

Nous réitérons notre inquiétude par rapport à la situation de ce département et le besoin urgent de « renforts » que génère cet absentéisme avec un risque qui pèse sur les équipes restreintes soumises à des tensions en termes de performance... Plus généralement, on peut s'interroger et nous alertons la Direction sur le sous-effectif latent et structurel, ses raisons et l'organisation de ce secteur.

REPONSE DE LA DIRECTION

Une analyse plus fine des données est en cours de réalisation et fera l'objet de communication aux délégués du personnel.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3482

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DIDL-DVIT

L'UNSA attire également l'attention de la Direction sur la situation préoccupante et dégradée constatée dans le département Ville-immobilier-tourisme –VIT au sein de DIDL, à l'instar de celle que nous avons signalée dans cette même direction à DECS.

Qu'en est-il exactement ? Quelles mesures sont-elles envisagées pour remédier au manque d'effectifs récurrent face à l'activité en hausse croissante et ses conséquences en termes de risques opérationnels comme humains pour les personnels concernés? Quel est le taux d'absentéisme dans ce secteur ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le management de DIDL a bien identifié la situation et a d'ores et déjà engagé la mise en œuvre d'un plan d'action qui doit répondre à deux objectifs :

- le traitement des éléments conjoncturels et les plus urgents ;
- une réflexion plus approfondie sur le fonctionnement du service et son évolution.

Ces éléments seront présentés à l'occasion d'une rencontre entre le management de la DIDL et une délégation du CHSCT local Ile de France associant le service de médecine du travail qui est organisée le 4 novembre 2016.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3483

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : FICHES DE POSTE DRT

Merci de nous indiquer si tous les personnels affectés à DRT ont été invités « dans le cadre de la réforme territoriale et de l'adaptation nécessaire du réseau » à « compléter ou réviser » leur fiche de poste actuel.

En cas de révisions, comment la DRH s'assure-t-elle que celles-ci ne sont pas l'occasion de changements substantiels (appauvrissement ou alourdissement) de postes et que les modifications induites par ce processus « dit d'adaptation nécessaire » sont acceptables et acceptées par les salariés ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Depuis le mois de juin 2016 un projet « descriptif de fonction » a été lancé pour les agents n'ayant pas changé de fonction afin que ces derniers puissent bénéficier d'un descriptif à jour.

La remise de ces descriptifs est en cours et se fait par l'intermédiaire des supérieurs hiérarchiques dans le cadre d'échange avec chaque agent. Les descriptifs de fonction sont génériques et doivent être, le cas échéant, complétés par les missions effectivement à la charge de l'agent.

A ce stade, la remise de ces descriptifs de fonction n'a pas soulevé de difficultés particulières.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 19 OCTOBRE 2016

QUESTION N°3484

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNS A : MUTUALISATION GESTIONS FINANCIERES DFE/DFS

Qu'en est-il du projet de mutualisation des gestions financières pour compte propre et pour le fond d'épargne ?

Est-il possible d'avoir une description du projet, son échéance, l'accompagnement au changement et la communication prévus pour les collaborateurs ?

A quelle date ce projet sera-t-il présenté aux représentants du personnel ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le Directeur général a annoncé en juillet dernier qu'il confiait à Olivier Mareuse, Directeur des Fonds d'épargne, la Mission de préfiguration du rapprochement des gestions financières de l'Etablissement Public.

Cette mission se déroulera sur les mois à venir.

Elle a pour objet de proposer un schéma performant de plateforme unifiée de gestion d'actifs respectueux des gouvernances et des contraintes déontologiques et réglementaires applicables à la Section générale et aux Fonds d'épargne.

Le projet de schéma devra s'inspirer des meilleures pratiques en matière de gestion d'actifs. Il devra notamment présenter des éléments d'organisation permettant l'optimisation et le développement des expertises et proposer des orientations en termes de fonctionnement opérationnel et technique.

La Mission sera encadrée par un comité de pilotage sous la présidence d'Olivier Mareuse qui rassemblera les parties prenantes (DFIN, Direction des Fonds d'épargne) avec le soutien des services support (Secrétariat général, DJF, Direction des ressources humaines).

Un point d'étape est prévu à l'occasion du comité technique à compétence nationale du 15 décembre 2016.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3485

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : MIRPS

Quid du recrutement d'un/une responsable de la MIRPS ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Ce point est traité dans le cadre de la réflexion engagée pour la mise en place de plateforme pluridisciplinaire prévue par l'accord QVT qui fera l'objet d'une présentation au début de l'année 2017.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3486

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : TROMBINOSCOPE

Existe-t-il une obligation pour les collaborateurs de fournir une photo pour les trombinoscopes des directions et pôles et/ou annuaires CDmedia ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La photographie d'un agent ne peut être utilisée qu'avec son accord.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3487

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : CDMEDIA

Quels sont les critères retenus dans la rubrique "le Carnet" pour faire figurer les collaborateurs effectuant des mobilités ? Toute mobilité même au sein d'un même département est-elle recensée dans ce carnet ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Dans un souci d'homogénéisation, le périmètre retenu est le suivant :

- personnels permanents uniquement ;
 - cadres dirigeants (C1, C2 et viviers) ;
 - tout agent ayant effectué une mobilité d'une direction à une autre ;
 - tout nouvel arrivant à la Caisse des dépôts ;
 - tout agent dont les fonctions nécessitent des contacts réguliers avec d'autres directions ou une activité régulière de représentation du Groupe.
-

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3488

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : PORTAIL FORM&VOUS

Un certain nombre de dysfonctionnements nous ont été signalés concernant des demandes de formation depuis la mise en place du nouveau portail Form&vous, notamment :

- Problèmes dans le formulaire de demande avec des cases non activées
- Pas d'accusé de réception
- Pas d'historique permettant de consulter/suivre voire retrouver la demande
- Pas d'organigramme RH pour s'adresser à un interlocuteur formation dédié.

Qu'en est-il exactement ?

Dans le cadre des demandes de « DIF », et en cas de non réponse sous le délai de 30 jours, peut-on considérer la demande comme acceptée ? Cela pose néanmoins problème en termes de délai de mise en œuvre et en charge du financement de la formation demandée.

REPONSE DE LA DIRECTION

Toutes les fonctionnalités de l'outil sont activées.

Afin de ne pas générer un flux de mail trop important, un seul accusé de réception est envoyé au moment de l'inscription.

Chaque agent peut néanmoins suivre l'historique de ses actions dans l'onglet « mon dossier ».

Les questions formulées via le système d'assistance sont automatiquement adressées au service RH de proximité.

En cas de non réponse sous 30 jours la demande est acceptée.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3489

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : INITIATIVES INNOVANTES ET TEMPS DE TRAVAIL

Dans ces périodes où se multiplient les initiatives de type Réseau Social Interne ou Trophées de l'Innovation, plusieurs questions ont été posées sur la compatibilité de ces actions - initiatives individuelles – avec l'activité courante des services. Que répondez-vous aux salariés qui aimeraient s'impliquer sans en avoir la disponibilité pendant leur temps de travail ou qui renoncent par crainte d'un manager réticent ? Quelle est la réponse à apporter aux managers qui expriment leurs réserves vis-à-vis de ces tâches non prioritaires de leur point de vue ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La participation des agents à ces manifestations est une démarche individuelle qui se fonde sur la base du volontariat. Chaque agent, le cas échéant, en lien avec sa hiérarchie apporte sa contribution en tenant compte des nécessités de service.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 19 OCTOBRE 2016**

QUESTION N°3491

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : RATTACHEMENT DES SERVICES JURIDIQUES A DJF

Il a été annoncé aux services juridiques de DSB, DRT et DFE qu'ils allaient être rattachés hiérarchiquement au 1^{er} janvier 2017 à DJF sous la responsabilité de Jean-Marc Morin.

Ce projet n'a pas été présenté au Comité technique. A quelle date les instances du personnel en seront informées ?

Pourquoi une telle précipitation ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Les travaux engagés sur l'organisation de la filière juridique donneront lieu à une première présentation au CTN de décembre dans la perspective d'une mise en œuvre dans le courant de l'année 2017, après consultation des instances compétentes.
